

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

**NOMBRE DE MEMBRES**  
**Afférents** **En**  
**au CA** **exercice**  
 93 93

PRESENTS 69  
 POUVOIRS Suppléants 1  
 POUVOIRS Titulaires 11  
 ABSENTS 12

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026**Date de la Convocation

9 JUIN 2026

Date d'Affichage

9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir)** : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Emmanuel KESSLER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire** : Mesdames et Messieurs, Joëlle BERTHOMIEU à Marie MONTELS, Henri BES à Benjamin VERDEIL, Michel CARIVEN à Jean-Brice TERZIEFF, Jennifer CHEVALIER à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Guillaume GAIRIN à Pascale PUIBASSET, Xavier GAY à Marie GRANEL, Jean-Claude LABORIE à Lara TRAGAN, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN, Philippe RETHORE à Martine TERRIER, Paul SALVADOR à Christophe GOURMANEL, Mickaël VEIGA DIAS COELHO à Claire BATAILLER

**Absents/Absents excusés** : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Jean-Luc BASTIE, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Daniel BREIL, Thomas DOMENECH, Lucie DUCOS, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Patrice LAPEYRE, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Fabien FENESTRE

**N°155\_2026****ACTES : 1.1.8**

**OBJET DE LA DELIBERATION :10- Autorisation de signature de l'accord-cadre pour la « Fourniture, pose et maintenance de défibrillateurs »**

**Exposé des motifs**

Il s'agit de l'attribution de l'accord-cadre, à bons de commande, mono-attributaire avec un montant maximum pour la « Fourniture, pose et maintenance de défibrillateurs » lancé en procédure formalisée du 05 mars 2026 au 06 avril 2026.

Le besoin est d'une part, de réaliser la maintenance annuelle de notre parc de 42 défibrillateurs avec renouvellement des consommables périssables (électrodes adultes / enfants) et renouvellement des pièces détachées en fin de vie (batteries), et d'autre part d'acheter de nouveaux défibrillateurs.

L'accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite, pour une période de 12 mois.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 juin 2026 a attribué l'accord-cadre à SCHILLER France SAS 77600 BUSSY SAINT GEORGES

### Le Conseil de communauté :

Où cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment, les articles R2124-2, 1<sup>er</sup> et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,

Vu le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offre réunie le 8 juin 2026,

### Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à signer l'accord-cadre pour la « Fourniture, pose et maintenance de défibrillateurs » ainsi que tout document afférent pour :

SCHILLER France SAS  
6 rue Raoul Follereau  
77600 BUSSY SAINT GEORGES

Pour un montant maximum de commandes, pour la durée de chaque période de 12 mois de 100 000.00 euros HT, soit 400 000.00 euros HT sur 48 mois.

|                             |                                                        |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------|
| Vote Pour :                 | 77                                                     |
| Vote Contre :               | 1 (Jonathan VIDAL)                                     |
| Abstention :                | 3 (Jean-Luc CATHALAU, Nathalie ETIENNE, Clément THOUY) |
| Non-participation au vote : | 0                                                      |

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **26 JUIN 2026**

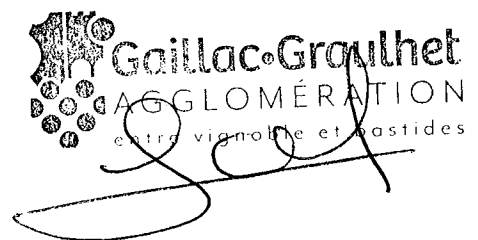
- publication - mise en ligne  
Le **26 JUIN 2026**

et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait le jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,  
Fabien FENESTRE



Gaillac-Graulhet  
AGGLOMÉRATION  
entre vignoble et castides

Le Président,  
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.